



COMMUNE DE SARREWERDEN

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 31 MARS 2025

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 19 Mars 2025

Sous la présidence de	M. TAESCH Jean Joseph, Maire
Les Maires délégués	M. WEBER Sylvain - MUHLMANN Lucien
L'Adjoint	M. SCHNEIDER Francis
Les Conseillers	Mrs. ADAM Thierry –ADAM Christophe - BACH Arnaud - DILLENSCHNEIDER Stephan– LECOMTE Sylvie –PFAADT Jérôme — STOEBENER Célestine
Absents excusés	GEIN Frédéric
Absents avec procuration	RIEGER Frédérique donne procuration à TAESCH Jean-Joseph,

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du Conseil Municipal du 13 Janvier 2025
- 2° - Approbation des comptes de gestion du percepteur (budgets Principal, Lotissement, Transport scolaire, ZA)
- 3° - Comptes Administratifs (budgets Principal, Lotissement, Transport scolaire).
- 4° - Affectation des résultats de fonctionnement.
- 5° - Vote des 4 taxes communales.
- 6° - Budgets Primitifs 2025 Commune.
- 7° - Budgets Primitifs 2025 Transport Scolaire.
- 8° - Budgets Primitifs 2025 Lotissement Les Alouettes 5° tranche.
- 9° - Financement de l'Hôtel Entreprise
- 10° - ONF - Programme d'exploitation 2025 en état prévisionnel des coupes en FC de Bischtroff- Sarrewerden et Zollingen
- 11° - Demandes de subventions
- 12° – Divers : Location

1° - Approbation du Conseil Municipal du 13 Janvier 2025

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 13/01/2025.
Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

2° - Approbation des comptes de gestion du percepteur (budgets Principal, Lotissement, Transport scolaire)

OBJET : Approbation des comptes de gestion du Receveur exercice 2024.

Le Conseil municipal après délibération :

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Trésorier :
 - Service Transport Scolaire
 - Lotissement « les Alouettes » 5^{ème} tranche
 - CommuneVisés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

3° - Comptes Administratifs (budgets Principal, Lotissement, Transport scolaire).

OBJET : Compte administratif Commune exercice 2024

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 de la Commune présenté par le 1^{er} Adjoint, le Maire s'étant retiré, et après délibération :

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2024 de la Commune à savoir :

a) Fonctionnement	:	Dépenses	:	796 112.86 €
		Recettes	:	905 559.10 €
Excédent de fonctionnement	:			109 446.24 €
b) Investissement	:	Dépenses	:	809 550.53 €
		Recettes	:	745 780.33 €
Déficit d'investissement	:			- 63 770.20 €

OBJET : Compte administratif Lotissement « Les Alouettes » 5^{ème} tranche exercice 2024

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du Lotissement « Les Alouettes » 5^{ème} tranche présenté par le 1^{er} Adjoint, le Maire s'étant retiré,

et après délibération :

- Approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2024 du Lotissement « Les Alouettes » 5ème tranche à savoir :

a) Fonctionnement	:	Dépenses	:	0,00 €
		Recettes	:	0,00 €
Fonctionnement			:	0,00 €
b) Investissement	:	Dépenses	:	0,00 €
		Recettes	:	117 145,28 €
Investissement	:		:	- 117 145,28€

Objet : Compte administratif budget Transport scolaire exercice 2024

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Transport Scolaire présenté par le 1^{er} Adjoint, le Maire s'étant retiré, et après délibération :

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Transport Scolaire à savoir :

a) Exploitation	:	Dépenses	:	42 187.30 €
		Recettes	:	45 733.84 €
Excédent d'exploitation			:	3 546.54 €
b) Investissement	:	Dépenses	:	0,00 €
		Recettes	:	9 614.27 €
Excédent d'investissement			:	9 614.27 €

4° - Affectation des résultats de fonctionnement

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du Budget Transport Scolaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Transport Scolaire.

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif présente :
 - - un excédent d'exploitation de : 3 546.54 €
 - - un excédent d'investissement de : 9 614.27 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation, à l'unanimité, comme suit :

- Budget Primitif 2025

Dépenses Fonctionnement

c/002 Excédent reporté de Fonctionnement :

3 546,54€

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la Commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 de la Commune
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Constatant que le compte administratif présente :
 - un excédent de fonctionnement de : 109 446.24 €
 - un déficit d'investissement de : - 63 770.20 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement, à l'unanimité, comme suit :

- Budget Primitif 2025

Recettes de fonctionnement

C/002 : Excédent reporté de fonctionnement : 278 324.61 €

OBJET : Affectation du Résultat de Fonctionnement - Budget Lotissement « Les Alouettes » 5° tranche.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Lotissement « Les Alouettes » 5° tranche
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Constatant que le compte administratif présente :
 - - un déficit de fonctionnement de : 117.145,28 €
 - - un excédent d'investissement de : 00,00€

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement, à l'unanimité, comme suit :

- Budget Primitif 2025

Dépenses de fonctionnement

C/002 : Résultat antérieur reporté : 117.145,28 €

5° - Vote des 4 taxes communales

OBJET : Vote des Taxes 2025

Par délibération du 18.03.2024., le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 24.94 %
TFPNB : 37.06 %
TH : 15.41 %
CFE : 15.21 %

Sur proposition du Maire et suite à la fermeture de la société FLABEG, engendrant une perte de 100 000 €
Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les Taux.

- décide d'augmenter les taux d'imposition en 2025 de 6 % et donc de les porter à :

TFPB : 26.44 %
TFPNB : 39.28 %
TH : 16.33 %
CFE : 16.12 %

6° - Budget Primitif 2025 Commune

OBJET : Budget Primitif 2025 de la Commune.

Le Conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité, le Budget Primitif exercice 2025 de la Commune présenté par le Maire à savoir :

a) Fonctionnement	Dépenses	:	1 146 554,50 €
	Recettes	:	1 146 554,50 €
b) Investissement	Dépenses	:	773 400,00 €
	Recettes	:	773 400,00 €

7° - Budget Primitif 2025 Transport Scolaire

OBJET : Budget Primitif 2025 du Transport Scolaire.

Le Conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité, le Budget Primitif exercice 2025 du Transport scolaire présenté par le Maire à savoir :

a) Fonctionnement	Dépenses	:	66 800,00 €
	Recettes	:	66 800,00 €

b) Investissement	Dépenses	:	33 230,29 €
	Recettes	:	33 230,29 €

8° - Budget Primitif 2025 Lotissement Les Alouettes 5° tranche

OBJET : Budget Primitif Lotissement « Les Alouettes » 5ème tranche exercice 2025

Le Conseil Municipal après délibération approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif exercice 2025 du Lotissement « Les Alouettes » 5ème tranche présenté par le Maire à savoir :

a) Fonctionnement :	Dépenses :	117.145,28 €
	Recettes :	117.145,28 €

b) Investissement :	Dépenses :	00,00 €
	Recettes :	00,00 €

9° - Financement de l'Hôtel Entreprise (Future Mairie)

Considérant les études préalables réalisées par l'architecte Mr MONCEL, qui ont permis d'établir un projet répondant aux exigences fonctionnelles et esthétiques de la future Mairie. L'estimation du montant total du projet s'élevant à 350 500 € HT, le plan de financement proposé, qui inclut les sources de financements suivantes :

description de dépenses		plan de financement	
<u>nature des dépenses</u>	<u>montant (€ HT)</u>	<u>financeurs</u>	<u>montant (€ HT)</u>
Gros Œuvre et Démolitions	65 000 €	maitre d'ouvrage :	107 825 €
Fondations	25 000 €	Région (montant de l'aide sollicitée) :	20 000 €
Menuiseries extérieurs	71 000 €	autre :DETR 35%	122 675 €
Plafond, électricité et sanitaire	64 000 €	autre :CONSEIL DEPARTEMENTAL	
Chape, menuiserie intérieur	62 000 €	autre : Vente ancienne Mairie	100 000 €
Sols, peinture et serrurerie	33 500 €	autre :	
Ascenseur	30 000 €	autre :	
coût total du projet :	350 500 €	coût total du projet :	350 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le montant du projet de la future Mairie et de valider le plan de financement mentionnées ci-dessus.

D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, y compris les demandes de subventions et les contrats avec les entreprises.

10° - ONF - Programme d'exploitation 2025 en état prévisionnel des coupes en FC de Bischtroff- Sarrewerden et Zollingen

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux de l'ONF pour 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins 1 voix le programme de travaux de 2025.

11° - Demandes de subventions

Le Maire expose les demandes de subventions :

- L'APE des Trolls a fait une demande de subvention d'un montant de 100 € pour couvrir les frais liés à la venue d'une troupe d'artistes itinérante au mois de juillet
- Fondation du Patrimoine : 100 €
- Ligue contre le cancer : 250 €

Demande d'abonnement

- La Société d'Histoire de l'Alsace Bossue (SHAB) publie 2 bulletins semestriels par an. Actuellement plus de 25 communes sont abonnées et ainsi soutiennent leur action et travaux au profit de l'Histoire en général et celle de l'Alsace Bossue en particulier. L'abonnement est de 15 € par an.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

12° - Divers : Location Sarrewerden

Le Maire informe le conseil municipal de la candidature de Madame HENGEL Julie pour la location du logement communal 12, Rue des Pinsons à Sarrewerden (au-dessus de l'école), logement actuellement vacant suite au départ de Mr KIMMEL Lionel au 31/03/2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Le Maire :



Les Conseillers :

